

ARCHEVÊCHÉ
DE MONTRÉAL

ÉCONOMAT
SERVICES ADMINISTRATIFS
AUX FABRIQUES



Le 11 octobre 2018

Monsieur l'abbé, Personnel responsable de la comptabilité,
M^{mes} les Marguillères, MM. les Marguilliers,

Objet: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur, Madame,

Nous tenons d'abord à vous souhaiter une année pastorale remplie d'accomplissements.

Pour avoir une bonne gestion de votre paroisse, il est très important de bien préparer vos prévisions budgétaires. Comme par les années passées, nous mettons à votre disposition un formulaire informatisé. Une copie du fichier est jointe au présent courriel, mais vous pouvez aussi le télécharger sur le site web du Diocèse de Montréal à <https://www.diocesemontreal.org/fr/ressources/economat>.

Lorsque le budget **préparé** sera **adopté** à une réunion des membres du conseil de fabrique, s'il vous plaît nous le faire parvenir **avant le 15 novembre 2018**. Nous vous demandons de nous envoyer vos prévisions budgétaires et la page de présentation **signée par les personnes concernées** par voie électronique à l'adresse courriel suivante : **BCordeiro@diocesemontreal.org**.

Veuillez également faire parvenir une copie de vos prévisions budgétaires à votre Vicaire Épiscopal, Mgr. Roger Dufresne (**RDufresne@diocesemontreal.org**), ou l'Abbé Alain Mongeau (**AMongeau@diocesemontreal.org**), selon le cas. Les paroisses ou missions faisant partie des communautés culturelles sont priées de faire parvenir une copie de leurs prévisions budgétaires au vicaire des Communautés culturelles, Mgr. Pierre Blanchard (**PBlanchard@diocesemontreal.org**).

Avant de nous faire parvenir votre budget, veuillez S.V.P. vous assurer que les trois points suivants sont respectés:

- 1) *La page de présentation est signée par les personnes concernées.*
- 2) *Vos salaires budgétés sont inscrits pour chaque employé à la page 2. Le total des salaires à la page 2 devrait être égal au montant indiqué à la ligne 501 de la page 4.*
- 3) *Si votre paroisse est en situation de déficit, veuillez joindre une courte note expliquant les mesures proposées par votre paroisse afin d'améliorer sa viabilité financière.*

Dans l'éventualité où ces trois points ne seraient pas respectés, votre budget sera considéré incomplet et il vous sera retourné.

Après approbation, nous vous retournerons une copie de vos prévisions budgétaires.


La Loi sur les Fabriques, à l'article 31, dit ce qui suit:

«Au moins deux mois avant le début de son année financière, toute Fabrique doit faire parvenir à l'évêque de son diocèse pour approbation, son projet de budget pour la prochaine année financière. L'approbation du budget par l'évêque ne dispense pas la Fabrique de la nécessité d'obtenir les autorisations requises par les articles 26 ou 27.

Le budget de la fabrique est communiqué aux paroissiens après son approbation par l'évêque.»

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre Lavoie au (514) 925-4300 (poste : 259) ou via courriel : PLavoie@diocesemontreal.org.

Cordialement,



Brian Cordeiro, d.p., CPA (É.U.)

Adjoint à l'Économe

Services administratifs aux fabriques